



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet solaire photovoltaïque au sol de Chon Gron

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MELVAN

Raison sociale

SAS

N° SIRET

8 3 3 6 3 7 8 1 2 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiées

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TUSCH

Prénom(s)

Matthieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30°	Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'un parc photovoltaïque situé sur une ancienne décharge communale exploitée à partir de la fin des années 80 sur la commune de Montrodât (48) pour une puissance maximale de 999 kWc.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif visé est la production d'énergie renouvelable par l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Il permettra notamment de répondre aux objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en terme de développement des énergies renouvelables.

A une échelle plus locale, l'installation de cette centrale permettra également de valoriser un foncier aujourd'hui inexploité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période approximative de 4 mois.

L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessite les aménagements suivants :

- Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage des pieux. Les fondations en pieux battus permettent de limiter l'impact sur le sol.
- Montage des structures et installation des modules photovoltaïques.
- Mise en place des onduleurs
- Mise en place d'un poste de transformation destiné à élever la tension du courant produit
- Mise en place d'un poste de livraison destiné à l'injection de l'électricité produite au réseau électrique contenant les compteurs d'énergie.
- A l'intérieur du site, une tranchée est nécessaire pour le passage des câbles.

Compte tenu de la petite puissance du projet envisagé, il sera possible de se raccorder directement sur le poste HTA/BT le plus proche. C'est le gestionnaire du réseau, Enedis, qui réalisera les travaux de raccordement du projet. Une convention de raccordement sera établie à l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois mises en service, les installations demandent peu d'entretien. La maintenance sera de 2 sortes :

- Préventive : 1 à 2 passages par année pour nettoyer et vérifier l'état des modules photovoltaïques, vérifier le serrage des boulons et l'intégralité visuelle des structures métalliques.
- Curative : en cas de matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

La centrale sera exploitée sur une durée allant jusqu'à 30 ans. Le site sera clôturé. Durant cette période, le site bénéficiera d'une gestion et d'une surveillance à distance. Le projet ne générera aucune nuisance (bruit, pollution...).

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Les modules photovoltaïques seront collectés par PV Cycle et recyclés à l'usine de Rousset (13), et l'ensemble des autres équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas encore été soumis à des procédures administratives.

A l'issue de la demande de cas par cas, il sera soumis à la procédure de déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre tables : Surface panneaux réelle : Surface panneaux projetée : Surface clôturée :	90 4506 m ² 4234 m ² 9777 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site se situe en partie dans le rayon de protection de 500 m d'un monument historique. Il s'agit d'un dolmen. Une visite de site avec l'UDAP48 et les propositions d'insertion paysagères ont permis de s'assurer de l'absence d'impacts notables.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est identifier dans la base de donnée Basias comme Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) (LRO4800879)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'être relié au réseau d'eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le chantier de construction du site, mettant en œuvre des engins de chantier entraîne des perturbations temporaires sur la faune présente. La flore est partiellement touchée par la circulation des engins et la mise en place de l'installation. Une fois le chantier fini, la production d'électricité est silencieuse et n'impacte plus la biodiversité environnante. L'activité ne requiert pas la présence d'opérateurs permanents sur site, n'est pas émettrice de bruit, ni odeurs.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera conforme avec les exigences du décret du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturel, agricoles et forestiers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet se situe sur une ancienne décharge identifiée dans la base de donnée Basias
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe en zone 3/3 d'exposition au radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site étant une ancienne décharge, une vigilance toute particulière sera prêtée au risque de pollution.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic routier pendant la phase chantier Pas ou très peu de trafic routier pendant l'exploitation
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit généré pendant la phase chantier mais pas en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le chantier entraînera des vibrations une dizaine de jours lors du battage des pieux (si cette technologie d'ancrage est choisie)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site se situe en partie dans le rayon de protection de 500 m d'un monument historique. Il s'agit d'un dolmen. Une visite de site avec l'UDAP48 et les propositions d'insertion paysagères ont permis de s'assurer de l'absence d'impacts.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet se situe sur une parcelle communale, à l'extérieur des lieux de vie. Le site était une ancienne décharge communale et n'accueille plus aucune activité depuis sa cessation au cours des années 2010. Il est donc pertinent d'y envisager l'implantation d'une centrale photovoltaïque. Le projet n'aura pas d'incidence particulière sur son environnement (pas de terrassement ou artificialisation des sols). Il se situe sur un site où les enjeux environnementaux sont réduits : aucun zonage environnemental. Les échanges avec l'UDAP en amont ont permis de s'assurer de la compatibilité du projet avec les enjeux patrimoniaux identifiés ainsi que de la pertinence des aménagements paysagers proposés. Une attention particulière sera prêté au risque de pollution et à l'insertion paysagère du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est convenu la mise en place des plusieurs mesures :

- Respect du calendrier écologique pour la réalisation des travaux d'ouverture de chantier : les opérations de nettoyage du site devront être réalisées entre septembre et mars.
- Contrôle de la non-propagation des espèces exotiques envahissantes en phase chantier.
- Clôture perméable à la petite faune

Les risques de pollution accidentelles sont très limités : les locaux techniques seront installés sur un bac de rétention, afin de récupérer l'ensemble des polluants potentiels en cas de fuite. Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par Melvan une pollution était constatée, Melvan mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.

De part son historique, le choix de la technologie d'ancrage sera fait suite aux études de sol.

Concernant l'impact sur le paysage :

- végétalisation en périphérie du site maintenu et renforcé
- RAL des locaux techniques beige ou brun
- clôture de type grillage à mouton et poteau bois
- portail en acier galvanisé
- panneaux noirs avec cadre noir
- panneau avec traitement anti-reflet

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le parc photovoltaïque va venir prendre place sur une ancienne décharge communale. Suite à la remise en état du site, aucune activité n'y est menée.

Par ailleurs, le projet se conformera au décret du 29 décembre 2023 et sera exempté du calcul de la consommation d'ENAF. Le projet photovoltaïque ne génère aucun déchet et aucune nuisance sonore.

Etant situé hors de tout zonage de protection environnemental et proposant un insertion paysagère travaillée avec l'UDAP, l'installation d'un parc photovoltaïques sur le site visé aura donc un impact global très limité sur son environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de masse du projet envisagé	☒
2	Note d'accompagnement	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

1.Cerfa_cas_par_cas_pr_sign

Final Audit Report

2026-02-07

Created:	2026-02-06
By:	Manon Martin (m.martin@melvan.eu)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAs4_a3kPJ40fgn1XPqVW6Os1sOxV9ORT-

"1.Cerfa_cas_par_cas_pr_sign" History

-  Document created by Manon Martin (m.martin@melvan.eu)
2026-02-06 - 11:08:50 AM GMT
-  Document emailed to Matthieu Tusch (m.tusch@melvan.eu) for signature
2026-02-06 - 11:08:55 AM GMT
-  Email viewed by Matthieu Tusch (m.tusch@melvan.eu)
2026-02-07 - 6:47:39 AM GMT
-  Document e-signed by Matthieu Tusch (m.tusch@melvan.eu)
Signature Date: 2026-02-07 - 6:48:00 AM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2026-02-07 - 6:48:00 AM GMT